

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE QUARTIER

du 2 octobre 2018 ▪ Q5 ▪ Saint-Pierre - Saint-Louis

Réunion publique du quartier Saint-Pierre - Saint-Louis, présidée par Mme Françoise Bleyne, adjointe au Maire, en présence d'une centaine d'habitants, et de :

- M le Maire.
- M Pascal Rolland, service des quartiers à la Mairie.
- M Stéphane Hénon, responsable de la Police Municipale.
- M Thomas Cousté, technicien à la ville de Saintes.

Assistée par :

- M Didier Gallas
- M Marc Tranchet

Selon l'ordre du jour, adressé avec les invitations, le premier sujet évoqué est animé par M Stéphane Hénon concernant le fonctionnement de la Police Municipale.

1°- LA POLICE MUNICIPALE

Son rôle :

Le rôle de la Police Municipale est d'améliorer la qualité de vie des personnes habitant la commune, de faire respecter les règles de bonne conduite, maintenir le bon ordre et réduire le sentiment d'insécurité. Elle participe à la lutte contre les incivilités mais aussi contre la petite et moyenne délinquance. Elle représente tous les pouvoirs de police du Maire.

Son organisation :

Elle est composée de 3 brigades de 4 agents, soit 12 personnes au total.

Présence sur le terrain :

- du lundi au samedi de 6h à 21h (hors saison).
- du lundi au samedi de 6h à 2h, en pleine saison (de juin à septembre).

La Police Municipale est présente tous les matins sur les marchés de la ville et gère toutes les manifestations qui sont organisées par la commune.

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

① Formation

Q : Avez-vous une formation spécifique pour être policier ?

R : Il y a un concours à passer puis 9 mois de formation en école de police.

② Service de stationnement

Q : Etes-vous habilité à mettre des amendes aux véhicules mal stationnés ?

R : Oui tout à fait. Aujourd'hui la ville a mis en place un service de stationnement qui s'occupe du stationnement payant et du stationnement en règle général sur les trottoirs, les sorties de garages...

③ Contrôles de la Police Municipale

Un citoyen a l'impression que la Police Municipale évite de contrôler certains endroits, notamment la place Saint-Louis. M Stéphane Hénon lui répond que non, il n'y a aucune consigne de restriction.

④ Rue Saint-François

Q : Est-il autorisé de se garer sur les trottoirs de la rue Saint-François ?

R : Ce n'est pas autorisé mais c'est toléré (déchargement des courses par exemple). La Police Municipale connaît la problématique de cette rue.

Ce souci est soulevé par plusieurs habitants : le problème n'est pas de stationner quelques instants mais ce sont les véhicules qui restent stationnés toute la journée. Les stationnements gênants et très gênants sont verbalisés.

⑤ Rue Maurice Martineau

Une habitante souligne que 28 logements vont être créés l'année prochaine rue Maurice Martineau. Cette rue étant très étroite, cela sera compliqué de se garer. De plus 2 panneaux d'interdiction de stationner devant le n°1 et le n°5 sont mal placés. Elle demande à ce qu'ils soient mis devant le n°17 et le n°21.

⑥ Abonnement pour le stationnement

De nombreux habitants sont mécontents de l'abonnement pour le stationnement car certaines rues sont en zone rouge et ne leurs sont pas autorisées. Ils souhaiteraient payer et pouvoir se garer où ils veulent. La liste des parkings gratuits leur est citée, ainsi que les horaires de gratuité (à partir de 18h le soir, jusqu'à 9h le lendemain matin).

⑦ Proposition de réunion

Un citoyen suggère de faire une réunion avec les habitants et l'élue en charge du stationnement afin de trouver ensemble des solutions, en particulier en ce qui concerne les zones payantes et gratuites de la place Blair, de la place Goulebenèze et de la place Saint-Louis. Une réunion sera organisée avec les riverains volontaires sur ce sujet.

⑧ Lutte anti-terrorisme

Q : Quelles sont les mesures appliquées pour lutter contre le terrorisme ?

R : Toutes les mesures qui sont appliquées en France. Lors des manifestations de grande ampleur, le dispositif de sécurité est défini à l'avance (réunion avec la Préfecture). Exemple : rues fermées à la circulation, la ville a investi dans l'achat de 25 plots béton, tous les sites sont préparés en amont pour les manifestations, arrêtés interdisant le stationnement...

⑨ Rue Monconseil

Q : Très peu de visibilité rue Monconseil, en arrivant sur le quai de Verdun. Est-il possible d'installer un miroir ?

10 Jardin public

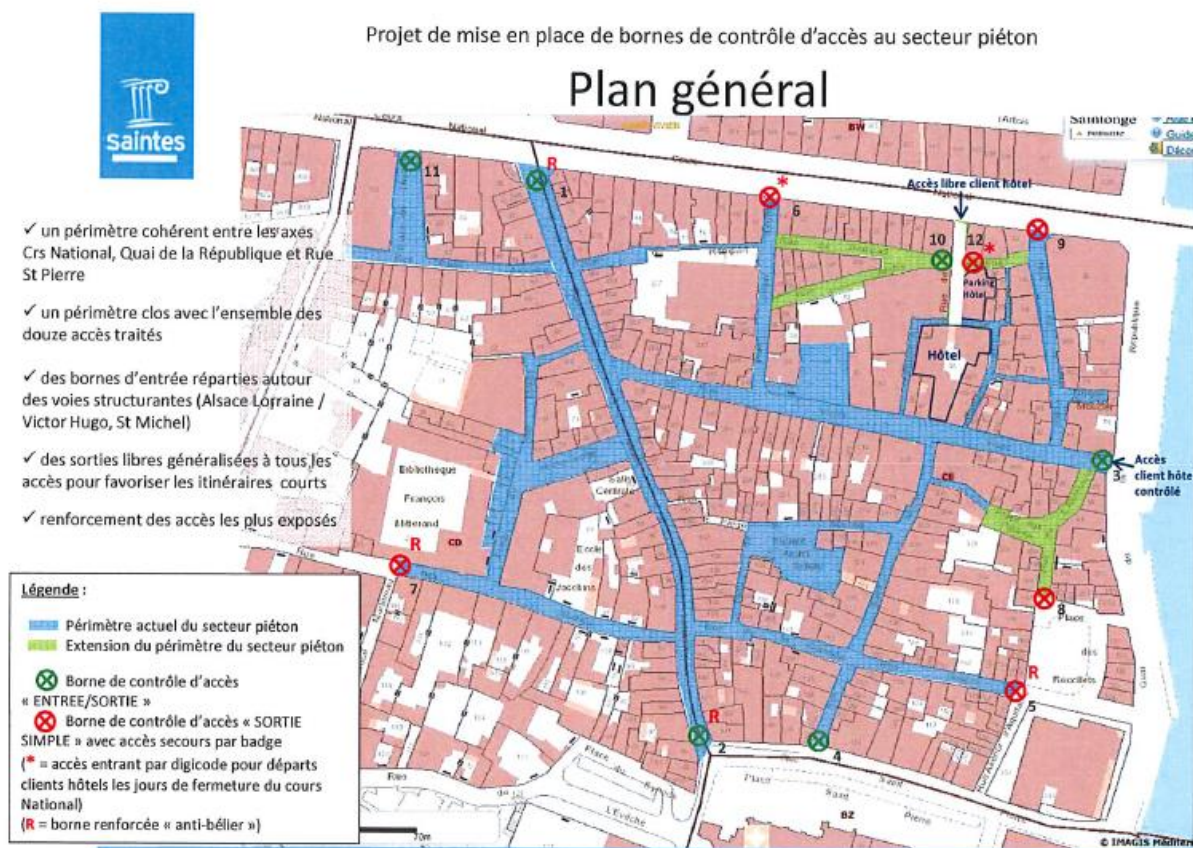
Un citoyen souligne qu'il y a un climat d'insécurité au jardin public compte tenu de la présence de « sans domicile fixe » et de leurs chiens, ce qui occasionne des nuisances sonores et de salubrité.

11 Passerelle

Beaucoup de cyclistes ne descendent pas de leur vélo contrairement à la réglementation en vigueur. De plus, difficulté à traverser quai de la République au niveau de la passerelle, mais un passage piétons ne peut pas être matérialisé car en zone 30, l'automobiliste doit la priorité aux piétons.

2°- LES BORNES

M Pascal Rolland et M Thomas Cousté projettent à l'écran le PowerPoint aux habitants et l'expliquent.



Une aire piétonne est réservée en priorité à l'usage des piétons, la circulation et le stationnement de véhicules y sont interdits. Le règlement permet d'encadrer les dérogations (secours, santé, propreté, travaux, livraison...) aux activités professionnelles (hôtels, restaurants, taxis, artisans...) ou aux autres riverains (accès garages, déménagement...).

Enjeux :

- Renforcer la sécurité (contexte de Vigipirate).
- Contribuer à l'attractivité du centre ville.
- Moderniser le fonctionnement de l'hyper centre.

Objectifs :

❖ En termes de sécurité :

- Limiter l'accès véhicules aux seuls usagers autorisés.
- Réguler la circulation des véhicules de livraison.
- Renforcer la limitation d'accès en saison estivale aux heures de repas.
- Faciliter la sécurisation du secteur piéton les jours de manifestations.

❖ En termes d'attractivité :

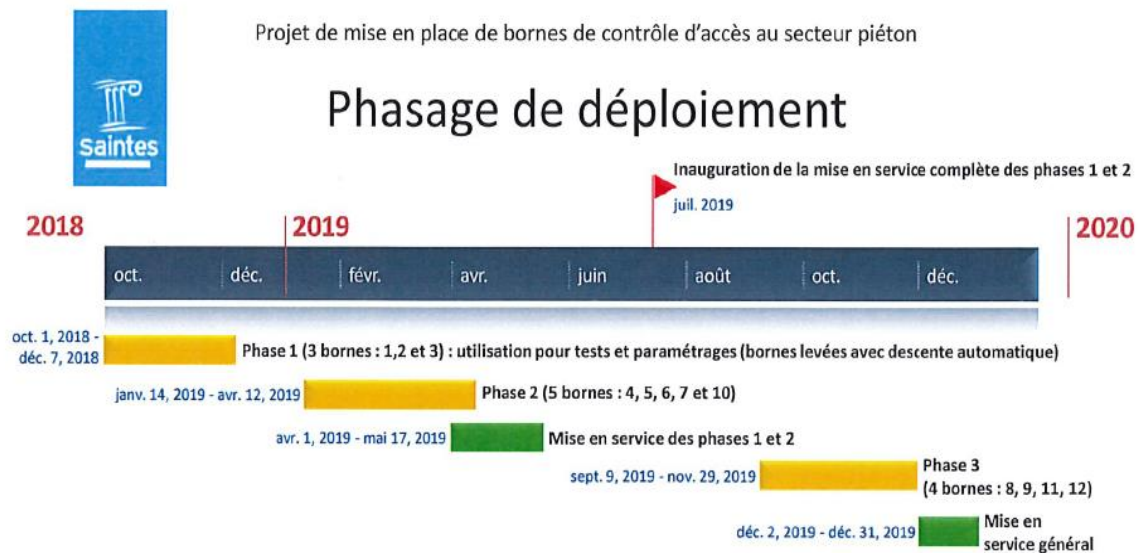
- Délimiter un véritable secteur marchand piéton étanche.
- Améliorer le confort et la tranquillité des habitants, clients et visiteurs.
- Encourager les pratiques et l'usage de l'espace public : éclairage, terrasses, braderies, concerts...
- Rendre accueillantes les entrées du secteur piéton tout en améliorant leur visibilité.

❖ En termes de modernisation du fonctionnement :

- Bénéficier d'un outil automatisé modulable et évolutif de gestion des droits d'accès véhicules.
- Faciliter le contrôle des règles de circulation et de stationnement.
- Moderniser la démarche d'obtention du moyen d'accès ainsi que son utilisation.

Phase de déploiement :

Les bornes seront mises en place progressivement, M Thomas Cousté explique le déroulement des trois phases.



Déploiement progressif pour :

- Maintenir en permanence des accès au secteur piéton.
- Eviter des travaux en période estivale.
- Faciliter l'accompagnement au changement auprès des usagers et des services qui en auront l'exploitation et la gestion.
- Bénéficier tout au long de la phase de déploiement des retours utilisateurs.

Moyen d'accès des principaux véhicules autorisés :

▪ Urgences / Sécurité / Services : badge d'accès libre + dispositifs spécifiques.



▪ Riverains et commerçants : carte à renouvellement annuel avec prise d'un ticket horodaté 30 min.



▪ Livraisons : bouton livraison actif de 3h à 11h avec prise d'un ticket horodaté 30 min.

▪ Entreprises / Artisans / Déménageurs : digicode.

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

① Rue des Jacobins et rue du Rempart

Interrogation concernant la borne. Pourquoi est-ce une borne de sortie et pas une borne d'entrée et de sortie pour ces 2 rues ? De plus l'état de la rue du Rempart est déplorable, une réfection est-elle prévue ?

② Fonctionnement des badges

Les citoyens recevront un courrier explicatif dans leur boîte aux lettres ainsi qu'un guide pratique.

③ Stationnement

Une riveraine signale que le parking du cloître est facilement accessible et bien qu'en cœur de ville il ya toujours des places disponibles.

3°- LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE POUR LE VERRE ET LE PAPIER

Depuis le 1^{er} juillet, la Communauté d'Agglomération de Saintes a modifié le système de collecte du verre, du papier et des emballages carton. Désormais le verre et le papier recyclable sont collectés en points d'apport volontaire (PAV). Cette modification s'accompagne d'une nouvelle consigne de tri : les petits emballages en carton sont à jeter avec le papier.

Qui est concerné par la collecte ?

Elle concerne les particuliers et professionnels de la ville. La collecte du verre et du papier en PAV s'applique déjà aux quartiers équipés de conteneurs enterrés. Elle se généralise désormais à tous les autres secteurs, à l'exception de l'hyper centre rive gauche qui reste collecté en porte à porte car il ne dispose pas des équipements adaptés. Attention toutefois : tous les habitants sont concernés par la nouvelle consigne de tri.

Où sont implantés les Points d'Apport Volontaire ?

L'implantation a été décidée avec chacun des maires de l'agglomération. Elle tient compte de certaines règles liées à la proximité, l'accessibilité ou la facilité de stationnement. Sur la commune de Saintes, il n'y a pas de PAV « aériens » en hyper centre. Les plus proches sont situés au petit Leclerc (cours Charles de Gaulle) et au parking Pierre Mendès France. Les emplacements seront définitifs en janvier 2019. Pour trouver le conteneur le plus proche de chez vous, rendez-vous sur www.agglo-saintes.fr (rubrique : L'agglo au quotidien / Déchets / PAV).

Que faire de vos bacs verts et bleus ?

Vous pouvez les conserver pour le stockage du verre et du papier recyclables. Si vous ne souhaitez pas le garder, vous pouvez le restituer à l'Eco site (Impasse des Perches à Saintes) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ou dans les déchetteries de Saintes Ouest, Saintes Nord et Chaniers du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h (fermeture de Chaniers le jeudi). La mise en place de la collecte du verre et du papier en PAV s'accompagne d'une nouvelle consigne de tri.

Info et renseignements sur www.agglo-saintes.fr ou au 05.46.98.07.19

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

① collecte des déchets

Elle se dégrade, aux dires des habitants. La CDA a supprimé des passages de collecte pour des raisons budgétaires. Les citoyens demandent à ce qu'un représentant de la CDA soit présent lors des réunions de quartiers pour s'exprimer sur le sujet. M le Maire précise qu'un service spécifique « Brigade Propreté » a été créé en août 2018 avec un n° vert « Allo Propreté » pour pallier aux carences de la CDA.

② Manque d'information

Les habitants mettent en évidence le fait que les dépôts sauvages ne sont pas obligatoirement liés à l'incivilité des individus mais pourraient provenir d'un manque d'information. Souhaiteraient que les informations soient diffusées dès leur sortie sur les panneaux d'affichage.

③ Ramassage en porte à porte

Il est demandé un maintien de ramassage en porte à porte pour l'hyper centre car il y a beaucoup de dépôts sauvages.

④ Point d'Apport Volontaire (PAV)

Les conteneurs place Blair ont été supprimés. Les citoyens auraient préféré qu'ils soient remplacés par des PAV aériens. On leur signale que la meilleure solution sur cette place serait un PAV enterré mais impossible à réaliser pour des raisons budgétaires.

4°- LA BRIGADE PROPRETÉ

Depuis le 2 août 2018, La ville de Saintes a mis en place la « Brigade Propreté ».

Son but :

Faire preuve d'une réactivité et d'une efficacité de tous les instants en matière de propreté.

**Un numéro vert « Allo Propreté » est mis à la disposition de tous
de 8h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h00
08 00 17 10 07**

Une nouvelle organisation des équipes avec des moyens matériels renforcés, va permettre d'intervenir dans les meilleurs délais pour le retrait des dépôts sauvages signalés sur le domaine public.

Les missions de la « Brigade Propreté » :

- Ramassage des encombrants sur rendez-vous.
- Ramassage des encombrants sauvages et des dépôts sauvages.
- Désherbage des trottoirs.
- Entretien des sanitaires publics.
- L'effacement des tags.
- L'entretien des abords des PAV aériens ou enterrés restent à la charge de la CDA.

5°- ACTION CŒUR DE VILLE

M le Maire intervient pour expliquer le PowerPoint « Action Cœur de Ville ».

5 thématiques d'interventions :

- Réaménagement de l'espace public, déplacement et embellissement de la Ville.
- Amélioration de l'habitat.
- Développement et animation de la dynamique commerciale.
- Saintes Ville Intelligente (Connectivité, accessibilité, mobilité, numérisation).
- Reconquête des bâtiments et espaces commerciaux.

16 actions :

4 projets structurants et emblématiques de la stratégie du territoire

- La reconversion du site Saint-Louis.
- Le projet Saint-Eutrope - Vallon des Arènes.
- La création et l'animation d'une Coopérative de Développement Economique.
- Le Pôle Innovation.

Des outils innovants au service du patrimoine de la ville

- Mise en place d'outils de découverte virtuelle de l'amphithéâtre.
- Reconstitution du pont antique au travers d'une application Smartphone.

Une action ciblée en faveur de l'habitat

- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - thématique Renouvellement Urbain (OPAH RU).

- Soutien financier pour l'accèsion à la propriété dans l'ancien.

Des mobilités

- Le pôle d'échanges multimodal : Dans le cadre des réflexions du Plan Global de Déplacement et face au besoin de repositionner la gare routière le projet vise à optimiser les échanges scolaires et intermodaux en repositionnant l'ancienne gare routière.

Des projets de mise en valeur des formes urbaines, de l'espace public et du patrimoine

❖ Des aménagements à court terme :

- Mise en place de bornes piétonnes.
- Aménagement de l'éclairage en Bords de Charente.
- Création d'une Base de loisirs sur le site de La Palu.

❖ Des projets à moyen terme pour vivre autrement le cœur de ville :

- La création d'un parcours de valorisation patrimoniale.
- Le schéma de végétalisation / fleurissement du Cœur de ville.

De nouveaux « équipements publics » au service de l'activité du cœur de ville

❖ Transfert du siège de la CDA dans les anciens locaux du Crédit Agricole :

L'installation de l'Agglomération sur ce site favorisera le maintien d'une activité économique dynamique sur la rive droite de Saintes. Cette réalisation permettra en effet le transfert de 120 agents au service du commerce local sur cette partie de la ville.

❖ Création d'un centre d'hébergement et de stabilisation (accueil de jour, Halte de nuit) :

Reconstruire des locaux aujourd'hui vétustes et limiter les gênes aujourd'hui occasionnées à la population autour des sites existants.

6°- BORDEAUX MÉTROPOLE

Après cette présentation, M le Maire s'exprime sur « Bordeaux Métropole » axé sur 4 points importants.

1°- Signature du protocole d'accord :

Le **11 octobre 2018** sera signé un protocole d'accord avec la ville de Bordeaux permettant une collaboration d'échange dans le domaine du patrimoine, de la culture, du tourisme et de l'économie.

2°- Collaboration avec l'université Montaigne :

L'objectif est de venir attirer des formations doctorantes sur Saintes et de doter la ville de formations supérieures.

3°- Collaboration avec le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux :

Après 2 ans de discussion avec l'Agence Régionale de Santé, l'hôpital de Saintes coopère avec le CHU de Bordeaux permettant ainsi une élévation du niveau technique de l'hôpital.

4°- Réduction du temps de trajet Saintes-Bordeaux :

Le travail de rapprochement entre Saintes et Bordeaux est essentiel pour que les retombées économiques du développement de la ville de Bordeaux puissent profiter à la commune. Le but est de mettre Saintes à 50 minutes de Bordeaux. Actuellement, le président de la région et le conseil régional de la Nouvelle Aquitaine ont voté le financement d'une étude pour renforcer la voie entre les deux villes.

7°- DÉBAT AVEC LES HABITANTS

La parole est ensuite donnée aux habitants du quartier pour évoquer les sujets propres à leur quotidien.

① Rue des Récollets

Potelet vandalisé rue des Récollets, demande s'il est possible d'en remettre un.

② Abattage des platanes place Saint-Pierre

M le Maire indique que cette rumeur n'est pas fondée. Il n'y a pas de décision prise concernant ces arbres par les élus.

③ Pigeons

Les habitants se plaignent de nuisances. Un piégeur intervient régulièrement sur la ponte et les nids sur le domaine public. Une campagne d'effarouchement est prévue prochainement.

④ Animations

Les citoyens apprécient les manifestations musicales à condition qu'elles soient réglementées concernant les horaires et l'intensité sonore.

⑤ Brigade Propreté

Les habitants regrettent que la Brigade Propreté et le Service des Espaces Verts ne soient pas coordonnés. Il leur est signalé que le Service des Espaces Verts intervient selon un programme d'action alors que la Brigade Propreté intervient suite aux appels.

FIN DE LA RÉUNION